

EDITORIAL : Grève du 24 mars - Rassemblement devant le Rectorat de Grenoble + Audience. **Compte Rendu définitif** de <collectif.lp@gmail.com>

Suite au rassemblement du 24 mars devant le Rectorat de l'académie de Grenoble (300 personnes), une délégation de l'Enseignement Professionnel a été reçue pendant 2 heures par le Secrétaire Général du Recteur (Bernard Lejeune) et la DRH (Martine CAPONI). La délégation était composée de 6 personnes, 1 Sud, 1 Cgt, 2 Snuep-Fsu et 2 enseignants non syndiqués. Nous avons pu exposer toutes nos craintes et les raisons qui nous ont poussé à refuser la généralisation des Bac Pro 3 ans à la prochaine rentrée. Nous avons également dénoncé l'information orientée et parcellaire donnée aux parents d'élèves de 3ème. Le SG nous dit avoir eu les mêmes craintes, mais déplore le manque de confiance entre les différents corps d'enseignants et la défiance de certains à l'égard de la réforme de la voie professionnelle. Nos questions :

Par rapport à l'augmentation des effectifs à 30 par classe, entraînant des problèmes d'incivilité et de violence ? pas de réponse. Les classes à 30 sont censées apporter plus de moyens supplémentaires dans les établissements ! partant du principe que celles-ci ne seront pas remplies dans certaines sections industrielles ayant du mal à recruter.

Par rapport à la pérennisation des dédoublements ? Les DHG ont été données sur les capacités d'accueil. réponse : « pourquoi voulez-vous qu'il n'y ait plus de dédoublement ? Nous continuerons à donner des DHG sur les capacités d'accueil et non sur les effectifs réels. » Nous avons souligné que ces DHG même sur capacité d'accueil étaient insuffisantes et qu'elles ont été distribuées de cette manière dans d'autres académies.

Par rapport à la création insuffisante de CAP, tous les élèves ne trouveront pas leur place ? Le SG reconnaît que le tertiaire reste un sujet de préoccupation.

Par rapport à la réduction d'heures d'enseignement de discipline ? Le SG ne fait aucun commentaire sur le fond de la réforme défini par la politique globale.

Par rapport au risque que les professionnels n'aient la capacité d'accueil suffisante pour les stages ? Pas de réponse.

Par rapport au problème des collègues en situation de carte scolaire ? La DRH, Mme CAPONI, s'engage à recevoir personnellement chaque personne qui subit une carte scolaire et à rechercher une solution adaptée et acceptable par l'intéressé (reconversion, adaptation à l'emploi, poste de TZR permettant de rester sur l'établissement).

Sur quels critères se basait-il (mode de calcul) pour qu'en 2009 il y ait 64 élèves sur 100 entrant en LP réussissant le Bac (source PPT rectorat à l'intention des provideurs) alors qu'aujourd'hui seulement 32 sur 100 obtiennent ce diplôme aujourd'hui ? Pas de réponse. Il nous demande de nous rappeler que la scolarisation massive des jeunes (entre autres avec la création du bac pro en 85) fut autant décriée à l'époque qu'applaudie par la suite par les mêmes enseignants.

Nous lui demandons pour finir qu'elles vont être les chances de réussir dans une formation tronquée d'un quart ? Cela fut également sa première crainte, mais qu'après consultation du corps d'inspection, les généralités et les « redites » entre le BEP et le Bac Pro permettaient un Bac Pro en 3 ans.

On ne peut pas se contenter de quantifier uniquement les savoirs apportés en BEP, il faut tenir compte du temps de remise en confiance, de remise à niveau de ce public en difficulté (pour les 2/3) que nous accueillons ? Pas de réponse. Le SG évoque une inconnue sur le choix des élèves à la sortie du collège pour pouvoir tirer des conclusions sur l'effet du bac pro 3ans.

L'audience s'est terminée par un rappel de notre part de l'objectif premier de notre venue : Nous demandons l'abrogation de la réforme des Bac Pro 3 ans, le rétablissement de toutes les sections de BEP, la pérennisation du cursus de 4 ans, nous dénonçons les suppressions de poste et refusons les arguments avancés par le SG qui, selon nous, ne sont destinés qu'à tromper les élèves et leurs parents.


Hervé CROUZET (Secrétaire Académique)

Dispensé de timbrage – GRENOBLE CTC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déposé le 27 / 03 / 2009



* Sommaire *

Page 1- Editorial : Grève du 24 mars, mobilisons les PLP dans l'action !

Page 2- Passage à la Hors Classe des PLP : dates à retenir !

Page 3- Mouvement 2009 : Phase Intra Académique

Page 4- Coordonnées du Snuep Grenoble – Permanences Syndicales.

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 30-2009

Prix : 0,50 € (Abonnement 1,80 €)

Toute l'info sur <http://snuepfsuacadgrenoble.blogspot.com/>

Vous pouvez nous écrire à snuepacadgrenoble@orange.fr

ou à SNUEP-FSU 32, avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2

ou nous téléphoner au 04 76 09 49 52



-FSU Grenoble
N° 30-2009

Page 1

Passage à la Hors Classe des PLP : dates à retenir

Actuellement les chefs d'établissement et les inspecteurs doivent proposer leurs avis chiffrés (Bonifications : 15 pts CE + 15 pts Inspecteur * voir extraits de la circulaire rectorale ci-dessous *) et leurs appréciations éventuelles pour l'accès à la Hors Classe des PLP (promouvables à partir du 7ème échelon).

Ces notes et avis seront consultables sur IPROF du jeudi 02 au jeudi 09 avril !

Les avis très favorables et défavorables doivent être obligatoirement justifiés !

Dates de la CAPA : le lundi 27 avril pour les PLP

N'hésitez pas à diffuser ces informations dans vos établissements aux collègues concerné(e)s, d'avance merci.

Cordialement et syndicalement, le Secrétariat Académique.

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE RECTORALE

1- Conditions d'accès :

DECRETS CONDITIONS

Décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié. Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié. Décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié. Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié

- Avoir atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale au 31 décembre 2008

- Etre en position d'activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, ou être mis à disposition d'un autre administration ou organisme ou être en position de détachement

De plus, les professeurs certifiés et les professeurs d'EPS doivent justifier au 1er septembre 2009 de 7 ans de services effectifs ou des services accomplis en position de détachement depuis leur nomination dans leur corps.

2- Critères de classement :

L'inscription au tableau d'avancement est fondée sur la valeur professionnelle évaluée grâce aux éléments suivants :

* **Notation /100** :

- Somme de la note administrative et de la note pédagogique (notes au 31 août 2008) pour les certifiés, professeurs d'EPS, PLP

- Note sur 20 x 5 pour les CPE

* **Parcours de carrière** :

- 10 points par échelon (échelon acquis au 31 décembre 2008)

- ancienneté dans le 11ème échelon (5 points par année)

Cas particulier d'un agent bi-admissible au 10ème échelon :

- 10 points par échelon

- 10 points pour la bi-admissibilité

- ancienneté dans le 10ème échelon (5 points par année).

Nota : la bi-admissibilité pour un agent parvenu à tout autre échelon que le 10ème n'ajoute aucun point

* **Expérience, investissement professionnel et compétences** :

Les chefs d'établissement et les inspecteurs pourront proposer chacun une bonification de 15 points pour valoriser l'implication dans la vie de l'établissement, l'exercice de fonctions spécifiques, l'affectation dans un établissement où les conditions d'exercice sont difficiles, la richesse du parcours professionnel, un niveau de qualification ou de formation élevé.

Nota : les diplômes et titres ne sont plus bonifiés directement et automatiquement. Ils peuvent participer à l'évaluation par les IPR du niveau de compétences. Les chefs d'établissement et les corps d'inspection du second degré seront donc invités à évaluer –dans iprof- le dossier de chaque agent promouvable. Une notice technique leur sera transmise pour présenter la procédure.

Les chefs d'établissement de l'enseignement supérieur seront, quant à eux, informer des modalités de transmission de leur avis.

Chaque agent promouvable pourra prendre connaissance des avis émis sur son dossier avant la tenue de la commission paritaire académique selon un calendrier qui sera précisé prochainement.

Plus nombreux pour être plus forts !

Adhérez - ré Adhérez au SNUEP-FSU !

Toute l'info sur <http://snuepfsuacadgrenoble.blogspot.com/>

Vous pouvez nous écrire à snuepadgrenoble@orange.fr

ou à SNUEP-FSU 32, avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2

ou nous téléphoner au 04 76 09 49 52



-FSU Grenoble
N° 30-2009

Page 2

* Flash Info / Actualités Syndicales / Flash Info *

" Mouvement 2009 " - Phase INTRA 2009 - :

CALENDRIER DES GROUPE DE TRAVAIL : Consultez la dernière mise à jour en ligne sur notre blog académique : <http://snuepfsugrenoble2008.unblog.fr/calendrier-des-cap-a-et-gt-2008-2009/>

Ci-dessous les informations accessibles sur la page d'accueil de notre blog académique :

- <http://snuepfsuacadgrenoble.blogspot.com/>

- 20/03/2009 - **Mouvement Intra Académie de Grenoble : Ouverture du serveur (Siam) du Vendredi 20 mars au Jeudi 9 avril 2009** - Ci-dessous les postes offerts au mouvement intra 2009 (**Attention** : Des postes apparaissent sur SIAM (via I-Prof) sur un seul établissement alors qu'ils sont en complément de service sur deux établissements. **Il faut vérifier entre la liste des postes vacants et celle des postes à CS !**) :

Listes des Postes d'enseignement 2° degré vacants ! (**Légende** : P (type PLP) : poste PLP ; C.e.u.p. : Poste Section Européenne des LP ou SEP considéré comme poste spécifique (Un dossier doit être complété avec la demande du poste)

[Liste des Postes avec Complément de Service !](#)

[Liste des Postes Spécifiques Intra Académique \(SPEA\) !](#)

[Circulaire Rectorale relative au Mouvement INTRA-Académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré pour la rentrée 2009 !](#)

[Bulletin Académique SNES, SNEP, SNUEP " Spécial Mouvement Intra Académique " des personnels enseignants du second degré pour la rentrée 2009 !](#)

[Fiche Syndicale \(mouvement Intra Académique\) à nous retourner !](#)

[Journal National SNES, SNEP, SNUEP " Spécial Mvt Intra Académique " des personnels enseignants du second degré pour la rentrée 2009 !](#)

N'hésitez pas à diffuser ces informations dans vos établissements aux collègues concerné(e)s, d'avance merci.

Académie de Grenoble - Mouvement intra-académique - Calendrier général

<u>DATES</u>	<u>ACTES DE GESTION</u>
Vendredi 20 mars 2009 à 0 h 00	Ouverture du serveur
Jeudi 9 avril 2009	Date limite de dépôt des demandes au titre du handicap
Jeudi 9 avril 2009	Date limite d'envoi des dossiers de candidature SPEA aux chefs d'établissement concernés
Jeudi 9 avril 2009	Fermeture du serveur
Vendredi 10 avril 2009	Envoi des accusés de réception dans les établissements via la messagerie électronique
Jeudi 23 avril 2009	Date limite de transmission des confirmations de demandes à DIPER E (cachet de la poste faisant foi) (ne pas omettre de joindre les pièces justificatives)
Du jeudi 7 mai au lundi 11 mai 2009	1 ^{ère} phase d'affichage des barèmes
Mardi 12 et mercredi 13 mai 2009	Vérification des barèmes
Mercredi 20 mai 2009	Groupe de travail barèmes + groupe relatif aux demandes formulées au titre du handicap, de situations médicales ou sociales graves
Du jeudi 21 mai au dimanche 24 mai 2009	2 ^{ème} phase d'affichage des barèmes
Vendredi 23 juin 2009	Affichage des résultats définitifs

Toute l'info sur <http://snuepfsuacadgrenoble.blogspot.com/>
Vous pouvez nous écrire à snuepadgrenoble@orange.fr
ou à SNUEP-FSU 32, avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2
ou nous téléphoner au 04 76 09 49 52



-FSU Grenoble
N° 30-2009

Page 3

* *Coordonnées pour nous contacter – Permanences* *

APPEL aux bonnes volontés : « Si vous voulez participer plus activement à la vie de votre syndicat, faites vous connaître ! Nous avons besoin d'être plus nombreux pour être encore plus efficaces ! »

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS : BLOG Internet : <http://snuepfsuacadgrenoble.blogspot.com/>

E-MAIL : snuepadgrenoble@orange.fr

Siège à la Bourse du Travail de Grenoble - Tel/Fax/Répondeur : 04 76 09 49 52

PERMANENCES DEFINITIVES 2008-2009



- ▶▶ **Lundi** - Permanence téléphonique - **Annie PEREZ** de 9h à 17h : **04 76 43 43 62** ou **06 71 72 56 08**
- ▶▶ **Mardi** - Permanence au local - **Lan TRAN (SA adjointe)** de 14h00 à 17h00 : **04 76 09 49 52**
- ▶▶ **Mercredi** - Permanence téléphonique – **Jean Claude VINCENSINI (CP)** de 10h à 17h : **06 22 42 73 97**
- ▶▶ **Jeudi** - Permanence au local (prendre Rdv) ou Téléphonique –
 - **Hervé CROUZET (SA)** de 10h à 17h : **04 76 09 49 52** (local) ou **04 75 34 78 54**
 - **ou Gilles SANTERRE** de 09h à 12h : **04 76 09 49 52** (local) ou **04 76 55 43 06**
 - **ou Danièle DUTERTRE (CP)** de 14h à 17h : **04 76 09 49 52** (local)
- ▶▶ **Vendredi** - Permanence au local (prendre Rdv) ou Téléphonique –
 - **Lan TRAN (SA adjointe)** de 09h à 17h : **04 76 46 14 52**
 - **ou Hervé CROUZET (SA)** de 10h à 19h : **04 76 09 49 52** (local) ou **04 75 34 78 54**

En dehors de ces horaires,
pendant les vacances scolaires,
laissez nous un message sur le répondeur
du **Secrétaire Académique**
(04 75 34 78 54)
ou sur celui de notre local
(04 76 09 49 52)
à la Bourse du Travail de Grenoble et
une réponse vous sera faite
dans les plus brefs délais.



Bulletin trimestriel – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel (FSU)
Académie de GRENOBLE – Directeur de publication : Hervé CROUZET – Tel/Fax : 04 76 09 49 52
SNUEP-FSU Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 2 – CPPAP n° 0207 S 05919
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2009 – Imprimé par nos soins

Toute l'info sur <http://snuepfsuacadgrenoble.blogspot.com/>
Vous pouvez nous écrire à snuepadgrenoble@orange.fr
ou à SNUEP-FSU 32, avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2
ou nous téléphoner au 04 76 09 49 52



-FSU Grenoble
N° 30-2009

Page 4